



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LA DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE

- Une copie de tout document attestant de l'identité du demandeur en cours de validité (ex : carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour)
- Copie du livret de famille,
- Justificatif de domicile, ou attestation d'hébergement avec pièce d'identité de l'hébergeant et ressources de l'hébergeant ¹,
- Copie des justificatifs de revenus et prestations sociales des 6 derniers mois,
- Synthèse du ou des comptes bancaires,
- Copie du dernier avis d'imposition sur le revenu,
- Copie de la taxe foncière si vous êtes propriétaire de votre logement,

¹ Le modèle d'attestation d'hébergement est à votre disposition dans la rubrique « documents utiles » sur le site internet www.amicis-avocats.com